

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADEMIQUE

1842-1843.

Le semestre d'hiver commencera le dernier lundi d'octobre. La première semaine sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux de graduation.

Les cours du semestre d'hiver commenceront tous le lundi 7 novembre, et dureront jusqu'au samedi 8 avril. Les examens sur ces cours commenceront le lundi 17 avril, et continueront les jours suivants.

Le semestre d'été commencera le lundi 8 mai, et durera jusqu'au samedi 5 août. — Les examens sur les cours de ce semestre commenceront immédiatement après la fin de ces cours.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ.

1842.

AVIS

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839).

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art. 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE.

1842-1843.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Théologie Exégétique. — M. le Professeur CELLÉBIER expliquera pendant les mois de novembre et décembre les deux premiers chapitres de l'épître de St. Jaques. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Isagogique ou Critique sacrée. — Depuis le 1^{er} janvier, le même Professeur exposera : 1^o L'Introduction générale à l'Ancien et au Nouveau Testament; renfermant pour l'un et pour l'autre, l'histoire du Canon, celle du texte et celle des instruments critiques. 2^o L'histoire et les principes de la critique du Nouveau Testament, avec leur application raisonnée aux principales variantes. Ce cours aura lieu aux mêmes jours et heures que le précédent.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE traitera de la foi, de la tradition, de l'usage de la raison en matière de foi, et des mystères. Il examinera ensuite les principales difficultés qui se rattachent à la théologie des Juifs; le récit de Moïse sur la création; sa cosmogonie comparée à celle des autres peuples; ses enseignements sur les anges et sur l'homme. Il pas-

sera en revue ce qui concerne la théologie antédiluvienne, le déluge et les divers événements que la Bible renferme entre l'époque de Noé et celle de Moïse. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Théologie exégétique. — M. le Professeur MUNIER interprétera et commentera le livre des petits Prophètes, en commençant par le Prophète Osée. Ce cours, destiné aux étudiants de la troisième et quatrième année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

Hébreu. — Le même Professeur enseignera la grammaire, puis il lira Samuel et les Proverbes. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux premières années, aura lieu les lundi, mardi, mercredi à une heure, et le samedi à onze heures.

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise, depuis le commencement de la Réformation jusqu'à nos jours. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Théologie apologétique. — M. le Professeur DIODATI continuera à exposer, durant les mois de novembre et décembre, la philosophie de l'apologétique : il traitera particulièrement des avantages et des caractères de la révélation. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures.

Théologie pratique. — Le même Professeur traitera depuis le 1^{er} janvier, des conditions requises pour le ministère de la prédication. Il envisagera les dispositions qui doivent former le caractère du prédicateur, et les qualités que son office réclame. Cette seconde partie comprendra l'art de la prédication ou l'*Homilétique*. — Ce cours aura lieu aux mêmes jours et heures que le précédent.

Le même Professeur consacrera les leçons du mardi à deux heures, à des études de prédication.

Exercices de prédication. — Deux fois par semaine, un jury composé de deux Professeurs de la Faculté entendra et jugera publiquement les sermons d'étude que MM. les Proposants sont astreints à composer et à réciter.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Théologie exégétique. — Pendant les mois de mai et de juin, M. le Professeur CELLÉRIER expliquera les trois derniers chapitres

de l'épître de saint Jaques. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Archéologie biblique. — Pendant les cinq dernières semaines du semestre, le même Professeur exposera l'esprit de l'histoire juive et du prophétisme hébreu. — Ce cours aura lieu aux mêmes jours et heures que le précédent.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE étudiera les lois de Moïse, leur esprit et leur but : il examinera les dogmes des Juifs, leurs sectes et leur histoire jusqu'à nos jours. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Théologie exégétique. — M. le Professeur MUNIER continuera l'exégèse du livre des petits Prophètes. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième et quatrième année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Hébreu. — Le même Professeur dira le livre des Psaumes, en commençant au Psaume CXX. — Ce cours, destiné aux étudiants de première et seconde année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure, et le samedi à dix heures.

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL continuera son cours d'hiver sur l'histoire de l'Eglise depuis la Réformation. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Théologie apologétique. — M. le Professeur DIODATI traitera des preuves directes de la Révélation. Il s'attachera particulièrement à développer les preuves qui établissent la divinité des écritures. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures.

La leçon du mardi à onze heures, sera consacrée à des études de prédication.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Professeur OBIER traitera des propriétés et des servitudes. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Histoire du droit civil. — Même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à dix heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ traitera des droits réels. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à dix heures, et les mardi et vendredi à onze heures.

Législation constitutionnelle. — Ce cours, donné par le même Professeur, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à midi.

Contrainte par corps et procédure non contentieuse. — Ce cours sera donné par M. le Professeur DUVAL, et aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le vendredi à dix heures.

Droit civil. — Le même Professeur traitera des obligations conventionnelles en général; le vendredi à neuf heures.

Eléments du droit romain. — Ce cours sera donné par M. le Prof. CHERBULIEZ, les lundi à neuf heures et vendredi à onze heures. Il est obligatoire pour les étudiants des deux premières volées.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit civil. — M. le Professeur TREMBLEY traitera des obligations conventionnelles en général; les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures, et samedi à onze heures.

Droit commercial. — Des sociétés. Par le même Professeur. Mercredi et vendredi à onze heures.

Droit civil. — Des privilèges et hypothèques. — Ce cours, donné par M. le Professeur ODIER, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ traitera des droits réels. — Lundi, mardi et vendredi à dix heures.

Procédure non contentieuse. — Par M. le Professeur DUVAL. — Lundi, mercredi et vendredi à midi.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTE.

NB. — Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale et philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Etude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales du droit et du devoir. Théorie de la civilisation et de ses degrés. Application à la statistique et à l'économie politique. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Psychologie. — Le même Professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures, pour les étudiants de première année.

Mathématiques élémentaires. — M. le Professeur PASCALIS pour les étudiants de première année.

A) *Géométrie analytique* à deux et à trois dimensions. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

B) *Exercices de mathématiques* sur des questions d'algèbre et de géométrie: le mardi à neuf heures.

Mathématiques supérieures. — M. le Professeur DEERUE enseignera aux étudiants de seconde année le calcul différentiel. — Ce cours sera précédé des principales notions sur la théorie générale des équations, et sur la résolution des équations numériques d'un degré quelconque. Il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Mécanique analytique. — Le même Professeur. — Ce cours,

destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et samedi à huit heures.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. — Complément des études de statique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Ponts en fer et en charpente. Ponts suspendus. Chemins de fer. Dynamique des corps solides. Classification des éléments des machines. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à midi pour les étudiants de troisième année.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. Résolution des différents problèmes d'astronomie sphérique et d'astronomie pratique. Réfraction. Aberration. Détermination de la grandeur et de la figure de la terre. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde et de troisième année. Il aura lieu le lundi et le vendredi à neuf heures, et le mercredi à dix heures.

Notions élémentaires de dynamique et d'astronomie. — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et samedi à dix heures.

Physique. — M. le Professeur DE LA RIVE. — Propriétés générales des corps. Calorique. Electricité et magnétisme. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants de première année.

Chimie. — M. le Professeur MARIIGNAC. — Chimie inorganique ou générale. Corps simples divisés en deux classes, métalloïdes et métaux. Métalloïdes : Composés binaires formés par les corps de ce groupe. Acides, bases, corps neutres. Capacité de saturation. Equivalents chimiques et atomes. Métaux : Composés binaires formés par les métalloïdes et les métaux. Alliages. Sels. Lois de Berthollet. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à une heure, et le samedi à deux heures pour les étudiants de seconde année.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Caractères des minéraux, physiques, cristallographiques et chimiques. Classification. Gazolithes et leurs composés. Métaux et leurs composés. Minéraux à plusieurs bases. Silicates. Minéraux d'origine organique. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures pour les étudiants de la troisième année.

Physiologie botanique. — M. le Professeur DE CÂNDOLLE. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde et de troisième année.

Anatomie comparée. — M. le Professeur PICTET-DE LA RIVE.

— Anatomie et physiologie des organes de locomotion et du système nerveux. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à une heure pour les étudiants de première et de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire de la philosophie. — M. le Professeur CHOISY. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants des deux premières années.

Mathématiques élémentaires. Algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. Les dernières leçons seront employées à démontrer les principaux théorèmes dont se compose la trigonométrie sphérique. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à dix heures, et les mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Mathématiques supérieures. Calcul intégral. — M. le Professeur DECRTE. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Mécanique analytique. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à huit heures pour les étudiants de troisième année.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Prof. COLLADON. — Principes d'hydrostatique et d'hydrodynamique. Mesures barométriques. Moteurs à eau, à gaz et à vapeur. Navires à vapeur. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures pour les étudiants de troisième année.

Physique expérimentale. — M. le Professeur DE LA RIVE. — Actions moléculaires. Phénomènes capillaires. Acoustique. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures pour les étudiants de première année.

NB. *L'optique fera l'objet du cours d'été de l'année prochaine.*
Chimie. — M. le Professeur MARIIGNAC. — Composition et

propriétés générales des substances organiques. Lois qui régissent leurs modifications. Acides et alcalis organiques. Alcool, ses dérivés et corps analogues. Huiles essentielles. Sucres, amidons, ligneux, corps gras, etc. Fermentation, putréfaction, nutrition des végétaux et des animaux, respiration. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à une heure pour les étudiants de première année.

Géologie. — Le même Professeur. — Composition générale de l'écorce du globe terrestre, roches massives, roches stratifiées, débris organiques. Etude spécifique des roches et des fossiles. Phénomènes qui se passent encore de nos jours. Classification et étude des terrains stratifiés. Etude et origine des roches non stratifiées. Roches métamorphiques. Filons. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à dix heures pour les étudiants de troisième année.

Organographie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures pour les étudiants de première année.

Classification et démonstrations botaniques. — Le même Professeur démontrera les principales classes et familles de plantes phanérogames. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à dix heures pour les étudiants de seconde et troisième année.

Zoologie descriptive. — M. le Professeur PICTET-DE LA RIVE. — Histoire naturelle des mammifères et des reptiles. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à une heure et le samedi à deux heures pour les étudiants de seconde et troisième année.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie rationnelle.	4	4	3	4	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	4	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique théorique et appliquée.	»	»	»	»	3	3
Astronomie	2	»	3	»	3	»
Mécanique analytique	»	»	»	»	2	2
Physique.	3	3	»	»	»	»
Chimie	»	»	3	3	»	»
Minéralogie et géologie	»	»	»	»	2	3
Botanique	»	3	2	2	2	2
Anatomie comparée et Zoologie.	3	»	3	3	»	3
TOTAL.	16	14	17	15	12	13

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES
ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE
PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme*).

1^o Pour les étudiants de troisième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours d'*Histoire de la philosophie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Organographie botanique*.

2^o Pour les étudiants de quatrième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie morale*

et sociale, de *Notions élémentaires d'astronomie et de dynamique*, de *Chimie* et de *Physiologie botanique*.

b) Dans le semestre d'été : les cours d'*Histoire de la philosophie*, de *Chimie* et de *Zoologie descriptive*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et seconde année préparatoire. (*Voyez l'Avis en tête du Programme*).

SEMESTRE D'HIVER.

Eléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution et discussion des équations et des problèmes du premier degré à une et à plusieurs inconnues. Analyse indéterminée du premier degré. Extraction des racines carrées des quantités tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du second degré. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à huit heures, et le vendredi à neuf heures pour les étudiants de la première année.

Géométrie élémentaire et trigonométrie rectiligne. — Le même Professeur. — Les cinq premiers livres de la géométrie de Legendre. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de mathématiques. — Le même Professeur. — Exercices sur des questions de géométrie et d'algèbre. — Le samedi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Notions élémentaires de physique. — M. le Professeur MARCET exposera, dans ce cours destiné à servir d'introduction au cours de physique de la Faculté des Sciences, les propriétés générales des corps et quelques notions sur le mouvement, les forces en général, et les principes les plus simples de l'hydrostatique et de la pneumatique. Il insistera en particulier sur tout ce qui concerne les poids et les mesures, et la description des instruments. — Ce cours aura lieu les mercredi et samedi à une heure pour les étudiants de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Eléments d'algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du second degré. Questions des maximums et des minimums. Propriétés des trinômes du second degré. Equations du second degré à deux inconnues. Equations bicarrées. Progressions par différence et par quotient. Théorie des logarithmes et usages des tables. Théorie des permutations, des arrangements et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à huit heures et le vendredi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la géométrie de Legendre. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Eléments de statique. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Philosophie. — M. le Professeur CROISY. — Eléments de logique et de dialectique pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à sept heures pour les étudiants de seconde année.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Histoire et critique de la littérature grecque. — M. le Professeur CHERBULIEZ interprétera l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — Le même Professeur interprétera les épîtres de Sénèque, le lundi et le mercredi à deux heures pour les étudiants des deux années.

Herméneutique. Encyclopédie des sciences philologiques. Seconde partie : *Principes de l'interprétation.* — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Professeur ROGET traitera de l'histoire de la Révolution française, de 1789 au Consulat. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Professeur ADOLPHE PICTET. — Continuation de l'histoire comparée des poésies épiques. — Ce cours aura lieu les mercredi et samedi à onze heures pour les étudiants des deux années.

Esthétique. — Ce cours aura lieu les mardi à onze heures pour les étudiants des deux années.

Philosophie morale et philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures pour les étudiants de la seconde année.

Psychologie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants de première année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire et critique de la littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ interprétera des morceaux choisis dans les livres 3^{me} et 4^{me} de Lucrèce, de *rerum natura*, et le livre 2^d des épîtres d'Horace. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures pour les étudiants des deux années.

Littérature grecque. — Même Professeur. — Il interprétera Phédon de Platon, les mardi et samedi à sept heures avec les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Professeur ROGET continuera le sujet commencé pendant le semestre d'hiver. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Professeur Adolphe Pictet continuera le cours d'Esthétique commencé pendant le semestre

d'hiver. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à midi pour les étudiants des deux années.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants des deux années.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'Avis en tête du Programme*).

1° Pour les étudiants de troisième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, de *Littérature moderne* et d'*Esthétique*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* et de *Littérature moderne*.

2° Pour les étudiants de quatrième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Littérature grecque*, d'*Herméneutique*, de *Littérature latine*, d'*Histoire* et de *Littérature moderne*.

b) Semestre d'été : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, d'*Histoire* et de *Littérature moderne*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième année préparatoire. (*Voyez l'Avis en tête du Programme*).

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur CONTE interprétera, avec les étudiants de la première année, les 22^e et 23^e livres

de l'Illiade, et les caractères de Théophraste. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

— Le même Professeur lira, avec les étudiants de la seconde année, l'Ajx de Sophocle, la 2^e et la 3^e Philippique de Démosthènes. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le vendredi à neuf heures.

Littérature latine. — M. Le Professeur FERRUCCI. — Interprétation du livre 13^e des annales de Tacite, et du livre 2^d des odes d'Horace. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de seconde année, des morceaux choisis de la Pharsale de Lucain, d'après l'édition donnée par Naudet. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à onze heures pour les étudiants de première année. — Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de la littérature latine.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à onze heures pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET traitera de l'histoire générale, depuis la fin de l'empire d'Occident jusqu'aux croisades. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Introduction à l'étude de l'histoire. — Compositions historiques. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Rhétorique. — M. le Professeur Töpffer. — Eléments de grammaire générale. Précis historique de la langue française. Nature, règles et qualités du style. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures pour les étudiants de première année.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Eléments de littérature, Poétique des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Ces exercices auront lieu le mardi à une heure pour les étu-

dians de première année, et le mercredi à neuf heures pour ceux de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur CONTE interprétera, avec les étudiants de la première année, l'Hippolyte d'Euripide et quelques idylles de Théocrite. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de la seconde année, les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e Pythiques de Pindare, et quelques discours du 2^d livre de Thucydide. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le vendredi à neuf heures.

Littérature latine. — M. le Professeur FERRUCCI traduira avec les étudiants de première année, le second livre des épîtres d'Horace, et quelques morceaux choisis des trois premiers livres des Géorgiques de Virgile. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de la seconde année : le 15^e livre des annales de Tacite; la troisième et la cinquième Satyre du 1^{er} livre d'Horace; la troisième Satyre de Juvénal. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. Ce cours aura lieu le samedi à onze heures pour les étudiants de première année.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à onze heures pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET continuera son cours d'histoire générale depuis les Croisades jusqu'à la Réformation. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Histoire suisse. — Même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Rhétorique. — M. le Professeur TÖPFFER achèvera de traiter des règles et qualités du style, et exposera les principes de la composition. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures pour les étudiants de première année.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Poétique des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Ces exercices auront lieu le mardi à sept heures pour les étudiants de première année, et le mercredi à neuf heures pour ceux de seconde année.

TABLEAU COMPLET

DE

L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1^{re} ET SECONDE ANNÉE.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	3	4	3	3
Antiquités grecques	1	»	»	»
Littérature latine	3	3	3	3
Exerc. de composition latine	1	1	»	»
Antiquités romaines	1	1	»	»
Histoire générale	3	3	3	3
Introd. à l'étude de l'histoire	2	»	2	»
Histoire suisse	»	2	»	2
Rhétorique	3	3	»	»
Belles-Lettres générales	»	»	3	3
Exerc. de composition franç.	1	1	1	1
Mathématiques	3	3	5	3
Éléments de statique	»	»	»	2
Notions élément. de physique	»	»	2	»
Philosophie	»	»	»	3
TOTAL	21	21	22	23

B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3^e ET 4^e ANNÉE.

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	3 ^e ANNÉE.		4 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	2	2	2	2
Littérature latine	2	2	2	2
Herméneutique	»	»	1	»
Littérature moderne	3	3	3	3
Histoire	»	»	2	2
Philosophie rationnelle	4	4	3	4
Mathématiques élémentaires	4	4	»	»
Astronomie élémentaire	»	»	2	»
Physique	3	3	»	»
Chimie	»	»	3	3
Botan. et physiologie botaniqu.	»	3	2	»
Anatomie comp. et Zoologie	3	»	»	3
TOTAL	21	21	20	19

AVERTISSEMENT.

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement.— Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés, au bureau de l'Académie, des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différents cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours d'une leçon par semaine en hiver ou de deux en été pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.) Ces cartes d'entrée sont obligatoires.

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard, et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces

nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Ils ne pourront toutefois faire valoir des examens subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 heures est consacré à l'échange des livres.

2° Que le Jardin Botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

Cellerier, Recteur.

De la Rive, Vice-Recteur

Decrue, Secrétaire.

Genève, le 11 juillet 1842.

PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, reçus à Genève ou dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mars 1844. Le prix sera de la valeur de 300 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau du bedeau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mars 1843. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau du bedeau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX

DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres, genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève depuis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des Sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 1^{er} juillet 1843.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau du bedeau de l'Académie.